



HCTISN

Haut Comité

pour la transparence
et l'information
sur la sécurité
nucléaire

Groupe de travail :

**« Participation du public aux 4èmes réexamens
périodiques des réacteurs de 900 MWe »**

Réunion plénière du HCTISN du 5 octobre 2017

Sommaire

I. Rappel des éléments de contexte

II. Rappel du mandat du groupe de travail et des principes pour l'organisation de la participation du public

Documents validés lors de précédentes réunions plénières

III. Projet de note d'organisation de la concertation sur la phase générique

Document soumis à la validation du HCTISN

I. Rappel des éléments de contexte

I. Rappel des éléments de contexte

Groupe de travail « Participation du public aux 4èmes réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe » :

- **Constitution du groupe de travail décidée en réunion plénière le 24 mars 2016**
- **Objectif : Formuler des propositions pour une bonne participation du public aux prises de position concernant la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs de 900 MWe à l'occasion de leur 4ème réexamen périodique**
- **Groupe de travail piloté par André-Claude Lacoste et constituée d'une trentaine de membres issus du HCTISN, d'EDF, de l'ASN, de l'IRSN, de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de la Commission Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE).**
- **10 réunions de travail entre juin 2016 et septembre 2017**

II. Rappels du mandat du groupe de travail et des principes pour l'organisation de la participation du public

(documents validés lors de précédentes réunions plénières)

II. Rappel du mandat du groupe de travail

Mandat adopté à la réunion plénière du 6 décembre 2016

- L'**objectif** du groupe de travail est de proposer et de formuler des propositions sur la manière d'associer les publics (grand public, CLI, ANCCLI, associations et représentants) qui permettent :
 - la présentation claire au public de la portée de l'enquête publique prévue par l'article L. 593-19, dans le cadre plus large du dispositif français qui ne prévoit pas de limitation de durée pour le fonctionnement des réacteurs électronucléaires ;
 - une participation du public aux grands enjeux associés au réexamen périodique ;
 - la mise en œuvre d'un processus de consultation, incluant l'enquête publique, qui ait du sens pour les citoyens ;
 - la préservation d'un processus industriel permettant l'anticipation des études support au réexamen, la correction rapide des écarts détectés dans ce cadre et l'amélioration au plus tôt de la sûreté des réacteurs.
- **Calendrier** : conclusions du groupe de travail attendues pour mi-2017 (pour la mise en œuvre du processus dès mi-2018)

II. Rappel des principes pour l'organisation de la participation du public à l'occasion des 4èmes réexamens périodiques des réacteurs *(Document validé à la réunion plénière du 27 juin 2017)*

10 principes ont été définis parmi lesquels :

- **Principe 1** : Une participation continue du public. Ce continuum comprend trois types d'éléments forts :
 - Une concertation sur la phase générique
 - Les consultations du public avant l'autorisation de modifications dans le cadre du réexamen périodique
 - l'enquête publique sur les dispositions proposées par l'exploitant dans le rapport de conclusion du réexamen
- **Principe 2** : Une **plate-forme numérique** permettra l'accès à toutes les informations et documents disponibles.
- **Principes 3 et 8** : **Toutes les contributions seront prises en compte**. L'ASN et les autres parties intéressées rendent publique la façon dont elles prennent en compte le bilan de la concertation sur la phase générique réalisé par le ou les garants de la CNDP.
- **Principes 4 et 6** : La **concertation sur la phase générique** (non prévue par la réglementation) est nécessaire et devra être menée avec l'appui de **garants** désignés par la CNDP et de conseils méthodologiques de celle-ci.
- **Principe 10** : Le dispositif global de participation du public devra être adapté **pour les premiers réacteurs**, la 4ème visite décennale des premiers réacteurs ayant lieu avant la conclusion de la concertation sur la phase générique

III. Projet de note d'organisation de la concertation sur la phase générique

(document soumis à la validation du HCTISN)

III. **Projet de note d'organisation de la concertation sur la phase générique** (*Document soumis à la validation du HCTISN*)

Objectif : décrire l'organisation de la concertation sur la phase générique des 4èmes réexamens périodiques des réacteurs électronucléaires, bâtie de façon volontaire sans cadre réglementaire spécifique.

Projet de note structurée en **6 points** :

- **Point 1** : La concertation sur la phase générique repose sur les acteurs suivants :
 - Le **HCTISN** décide et évalue la démarche ;
 - Un **comité d'orientation** de 3 à 5 membres désignés par le HCTISN, avec si possible parmi eux un membre étranger francophone, lance la concertation, en définit le processus et suit sa mise en œuvre par le comité opérationnel ;
 - Un **comité opérationnel** constitué de représentants d'EDF, de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI. Avec l'appui d'un prestataire, ce comité opérationnel met en œuvre la concertation et coordonne ses actions ;
 - Des **garants de la CNDP** sont associés à l'ensemble du processus, veillent à son bon déroulement et établissent un bilan de la concertation.
- **Point 2** : relatif au fonctionnement du comité opérationnel

III. Projet de note d'organisation de la concertation sur la phase générique (*Document soumis à la validation du HCTISN*)

- **Point 3** : relatif à la mise à disposition du public d'une plate-forme numérique qui accueillera l'ensemble des documents utiles à la concertation et qui s'enrichira au fur et à mesure de leur disponibilité
- **Point 4** : relatif au rôle et au fonctionnement du comité d'orientation (le comité d'orientation oriente les travaux du comité opérationnel)
- **Point 5** : relatif au rôle du HCTISN (le HCTISN réalise une évaluation de cette concertation)
- **Point 6** : relatif à :
 - l'instruction d'une part, par EDF et d'autre part, par l'ASN des avis et recommandations issus de la concertation sur la phase générique
 - la réalisation du bilan de la concertation sur la phase générique dressé par les garants et l'évaluation de la concertation réalisée par le HCTISN